



## Motion

### Bruits routier : si on tentait de mettre les bœufs devant la charrue

Le cadastre du bruit routier, établi entre 2011 et 2013, a identifié les secteurs routiers qui, selon la loi fédérale, nécessitent des mesures d'assainissement. Parmi les secteurs qui sont du ressort exclusif de la commune restent à assainir la route de Porrentruy et le Faubourg des Capucins pour lesquels, selon le Crédit-cadre de Fr. 1'850'000.- pour l'assainissement du bruit routier entre 2015 et 2019, un revêtement phono-absorbant est prévu.

Depuis que le Plan directeur des déplacements (PDD) et le cadastre du bruit a été établis, que la planification des mesures a été définie, de nouvelles connaissances et de nouvelles pratiques ont été établies et entérinées par les autorités, à Lausanne, à Zurich notamment et par le Tribunal fédéral. Ce nouveau mode de faire est résumé dans le document « Base d'évaluation des effets d'une vitesse de 30 km/h sur le bruit ». Les résultats montrent que des réductions de bruit notables sont possibles grâce aux zones 30. Pour évaluer les effets des divers options une modélisation est disponible. Mais pour les segments compliqués, qui comportent de nombreux paramètres (pente, mode de conduite, véhicules, revêtement, etc) seuls des essais donneront la réponse. Aussi bien à Lausanne qu'à St-Imier des essais ont été menés sur des routes de transit ou de desserte.

Extrait du site OFEV : **Trafic routier: Les zones 30 font leurs preuves**

**29.05.19 - Le bruit de la circulation routière dérange et représente même une menace pour la santé. Pour y remédier, l'OFEV mise notamment sur les réductions de vitesse. Elles permettent en effet de modérer le trafic motorisé, tant dans les quartiers résidentiels que sur les principaux axes routiers.**

Cette motion demande de mener un essai qui implique une dérogation temporaire au PDD. Il s'agit de tester une solution dont on attend qu'elle diminue le bruit et améliore la sécurité. Le tronçon de route que nous visons, une partie de la route de Porrentruy et le Faubourg des Capucins, est en pente, il comporte 5 embranchements et 3 passages pour piétons. Sur une route en forte déclivité, avec de nombreux obstacles, une modélisation donnerait des résultats peu fiables tant les paramètres aux valeurs arbitraires sont nombreux. Les expériences menées ailleurs nous amènent à penser qu'un essai de l'ordre de grandeur d'un an peut être mené d'entente avec le Canton (à St-Imier un essai a été conduit sur la route cantonale).

Notons aussi qu'en plus de diminuer le bruit la limitation de la vitesse à 30 km/h améliorerait la sécurité et le confort des piétons qui traversent ces routes, des facteurs à ne pas négliger.

Nous demandons au Conseil communal, pour les deux secteurs mentionnés, de procéder à un essai de réduction de vitesse avant de lancer la pose de phono-absorbant. Pour mémoire la vitesse à la rue St-Michel est limitée à 40 km/h. Les ambulances comme les pompiers devraient pouvoir continuer à rouler comme ils le font aujourd'hui. Cette période d'observation durera au moins un an, les résultats vont permettre de bien cibler les mesures les mieux à même d'améliorer le confort des habitants du quartier et la sécurité des piétons et de se mettre en conformité avec les exigences légales quant au bruit.

Pour le groupe socialiste,

Marc Ribeaud